

**OCBM du Namur du 31 mai 2022 : document préparatoire au point 3.2.**

**Evaluation de la ligne Express E5 Nivelles – Namur : résultats et plan d’actions**

### Contexte de l’évaluation

La Stratégie Régionale de Mobilité (SRM) ambitionne que chaque commune soit desservie par le réseau structurant d’ici 2030 (chantier n°10). Le réseau structurant intercommunal de transport en commun se compose du réseau ferroviaire et du réseau de bus express complété de lignes principales. Il permet de relier les pôles wallons entre eux et chaque commune à son pôle principal sur base de la structure territoriale (SDT).

Dans ce cadre, l’OTW a mis en œuvre une liaison directe Nivelles – Namur :

- Commercialisée dans un premier temps en tant que ligne WEL W05 sous réservation dès avril 2019, l’offre ne circulait qu’en heures de pointe
- Transformée en ligne E5 sans réservation et renforcée en octobre 2020 et septembre 2021, elle dispose aujourd’hui d’une offre toute les heures en semaine de 6h à 20h et toutes les deux heures le samedi.

Suite à ce développement conséquent, l’objectif de l’évaluation de la ligne est d’améliorer l’attractivité et l’accessibilité de l’offre et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon.

Cette évaluation est globalement positive, l’offre trouvant progressivement son public. La pertinence de cette offre Express a pu ainsi être confirmée, mais un important potentiel de transfert modal reste à conquérir. Des plans d’actions ont été réalisés à trois niveaux :

- le renforcement mineur du niveau de service de la ligne,
- l’adaptation opérationnelle de l’offre et sa promotion commerciale,
- et enfin, l’amélioration du rabattement vers les arrêts desservis, de leur confort et sécurité.

Le détail des actions, le pilote proposé pour chacune d’elles et les échéances visées sont repris en annexe.

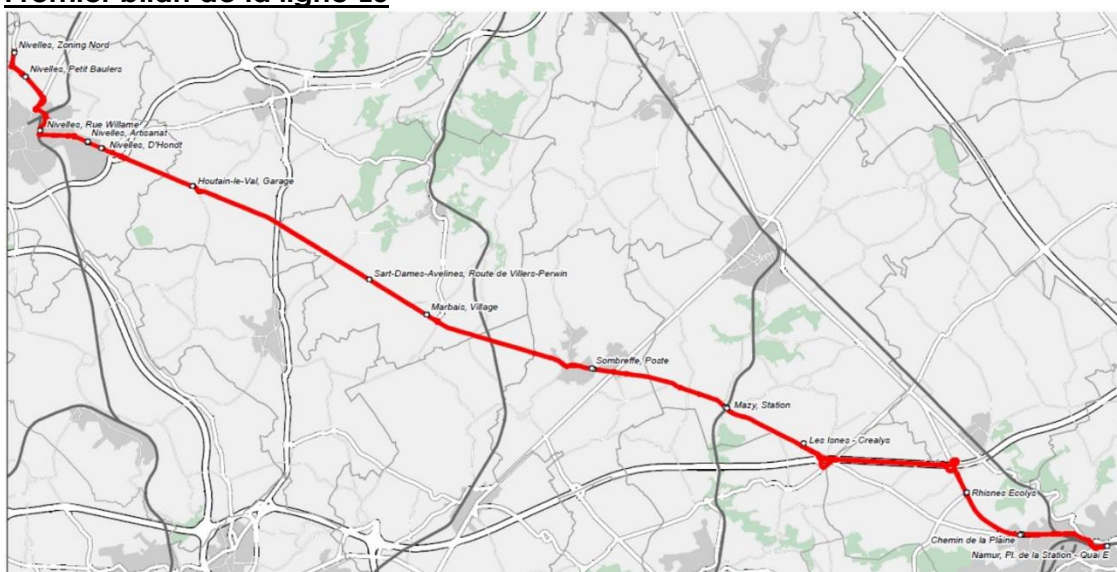
### Méthode d’évaluation

Dans le cadre du développement de l’offre et conformément à l’article 19 du Contrat de Service Public (CSP 2019-2023) qui lie la Wallonie et l’OTW, l’AOT doit « encadrer un processus d’évaluation et d’adaptation du projet d’offre redéployée, dans les 12 mois qui suivent la mise en production ».

Suite au contexte sanitaire, ce processus d'évaluation<sup>1</sup> n'avait pas encore pu être entièrement établi avec l'OTW. L'OTW a néanmoins réalisé une évaluation interne, avec à l'appui une enquête client ciblée. Sur cette base, l'AOT a organisé une réunion le 18 mars 2022 avec différentes parties prenantes (communes, OTW, AOT, SNCB, Province du Brabant Wallon, représentants d'usagers, intercommunales et GAL) pour tracer un premier bilan de la ligne E5 « Nivelles – Namur » desservant les communes de Nivelles, Genappe, Villers-la-Ville, Sombreffe, Gembloux et Namur. Lors de cette réunion, la Direction territoriale du Brabant wallon de l'OTW a pu présenter son analyse des chiffres de fréquentation ainsi que les résultats d'une enquête de satisfaction menée auprès de la clientèle de la ligne.

Le bilan effectué pour la ligne express E5 Waremme – Namur étant partiel à ce stade, l'AOT encadrera une évaluation plus complète de la ligne en 2025. En amont de l'évaluation, l'AOT établira un suivi des actions réalisées par l'ensemble des parties prenantes dans le cadre du présent plan d'actions.

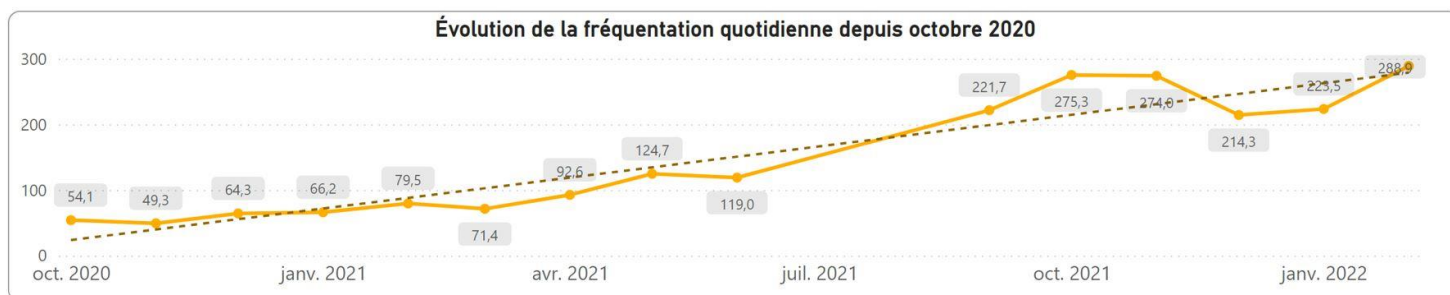
### Premier bilan de la ligne E5



- 15 arrêts desservis sur 47 km au sein des communes de Nivelles, Genappe, Villers-La-Ville, Sombreffe, Gembloux et Namur
- Exemples de temps de parcours:
  - Nivelles – Namur : 1 h09
  - Marbais – Namur : 35 min
  - Namur – PAE Créalys : 21 min
  - Sombreffe – Nivelles : 36 min

<sup>1</sup> Cfr. documents préparatoires 3.1. « Evaluation des offres déployées »

- Constats OTW :
  - Evolution constante de la fréquentation depuis sa mise en service (54 validations par jour en octobre 2020 → 289 en février 2022)



Source OTW

- Les parcours d'heure de pointe 7h-9h et 16h-18h en semaine sont les plus utilisés
- La répartition entre les deux sens de circulation est équilibrée.
- Namur est la destination privilégiée des clients.
- La fréquence des passages, la plage horaire proposée et les jours de passage proposés sont les 3 critères les plus importants pour les usagers. Pour ces trois critères, les clients sont globalement assez satisfaits à très satisfaits de l'offre E5 actuelle avec respectivement 75% de satisfaction, 80% de satisfaction et 90% de satisfaction.

### **Plan d'actions :**

L'ensemble du plan d'actions détaillés est repris en annexe 1 et résumé selon 3 axes ci-dessous (tactique, opérationnel et relatif à l'accessibilité des arrêts, du confort et de la sécurité des usagers).

### **D'un point de vue tactique en termes de niveau de service**

Le niveau d'offre cible actuel Nivelles - Genappe - Villers-La-Ville - Sombreffe - Gembloux - Namur est confirmé et renforcé par les ambitions accrues suivantes:

- un parcours supplémentaire entre 21h et 22h dans les deux sens (élargissement de l'amplitude horaire)
- un renfort de fréquence pour atteindre 1 bus toutes les 30 minutes en heure de pointe scolaire (7h-9h vers Namur et 16h-19h vers Nivelles).

En incluant la desserte de Gembloux (via la localité de Mazy), la fiche tactique mise à jour traduisant ce renforcement d'offre est reprise en annexe.

### **D'un point de vue opérationnel et de promotion de l'offre**

Une série d'actions dans les mains de l'OTW ont pu être identifiées :

- Adapter l'offre selon les ambitions régionales mises à jour ;
- Assurer les correspondances ambitionnées en
  - Informant des correspondances ciblées dans les horaires
  - Proposant les informations dans les bus et aux arrêts via par exemple des écrans

- Adapter les horaires à Mazy pour mieux correspondre aux heures réelles de passage ;
- Promouvoir la ligne localement, avec l'aide des forces vives locales, en aval des améliorations ciblées par ces plans d'actions, en ce compris une promotion B2B.

### **D'un point de vue de l'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et de la sécurité des usagers**

Une série d'actions ont également été identifiées afin d'améliorer l'accessibilité intermodale de l'offre sur cette ligne et contribuer davantage au transfert modal visé. Ces actions nécessitent une prise en main par différentes parties prenantes (OTW, Communes, SPW Routes, BEP et InBW), selon le plan détaillé en annexe, et visent l'amélioration significative de trois principaux enjeux :

- Créer/améliorer des cheminements agréables, balisés et sécurisés de rabattement en modes actifs vers les arrêts desservis, tant depuis les différentes localités aux alentours des arrêts desservis, qu'au sein du PAE desservi ainsi que dans les lieux d'intermodalité.
- Sécuriser les alentours immédiats des arrêts desservis (éclairage, traversée piétonne systématique, trottoirs depuis le carrefour le plus proche, ...) ;
- Améliorer la sécurité et le confort d'attente aux arrêts eux-mêmes en aménageant un quai, installant un abris-bus éclairé, des racks à vélos et des informations voyageurs aux différents arrêts identifiés.

Nul doute que le volet intermodalité du droit de tirage PIMACI apportera un soutien financier essentiel dans la mise en œuvre de certaines de ces actions.

### **Proposition d'avis de l'Organe :**

**L'Organe prend acte du premier bilan réalisé de l'offre de la ligne Express E5 et du plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon.**

**Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour en annexe) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre d'ici 2023.**

**Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E5.**

**L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, BEP, InBW, OTW) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.**